

LE LIEN



Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les expérimentations routières décidées par le conseil municipal ont commencées par la mise en place de rétrécissements de chaussée rue Pierre Marie Josse.

La suite de la mise en oeuvre des autres systèmes va s'effectuer progressivement, en relation avec les services du département.

L'objectif est de contenir les vitesses des véhicules. Le bilan des expérimentations sera effectué aux environs du mois d'octobre.

Par ailleurs, des travaux routiers vont avoir lieu devant l'école vers la fin du mois d'août. Deux plateaux de ralentissements vont être construits, et l'utilisation des parkings va être modifiée, pour réserver les places immédiatement devant l'école aux arrêts de très courte durée.

L'ouverture de la nouvelle tranche de lotissements a eu lieu au mois de juin. Il s'agit de prolonger le lotissement devant l'église, jusqu'à la route de Goven.

Cette tranche contient 18 lots, dont 6 sont déjà réservés. Les travaux préliminaires sont presque achevés, et n'ont présentés aucune difficulté technique. Les constructions des habitations devraient débutées avant la fin de l'année.

Comme je l'avais évoqué dans le dernier Lien, un débat s'est tenu en conseil municipal sur le coût de l'assainissement collectif. Après avoir eu une présentation exhaustive de la situation, et un examen comparé avec les communes similaires du département, le conseil municipal a examiné toutes les solutions possibles pour équilibrer ce budget.

Il a ainsi décidé de passer la partie fixe de l'assainissement de 50€ à 80€, et la partie mobile de 1,50€/m³ à 2,50€/m³.

Même si ces augmentations sont conséquentes en pourcentage, la commune de Lassy reste à des niveaux de redevances comparables et même légèrement inférieures aux communes du territoire.

Dans un tout autre domaine, la mise en révision du PLU a été décidée par le conseil municipal. Cette révision est rendue nécessaire par les modifications de l'environnement normatif générées par les lois « Grenelle 2 » et « Alur ».

Cinq communes ont décidé de s'unir au sein d'un groupement de commandes pour effectuer leurs révisions - Baulon, Guignen, Bourg des Comptes, Saint Senoux, Lassy - . La commune de Guichen entre également en cours de révision, en synergie avec les 5 communes citées.

Ainsi, certains diagnostics, notamment agricoles seront effectués en même temps, et en cohérence.

Les travaux de révisions commenceront au mois de septembre prochain, pour une durée estimée à 18 mois.

Concernant la médiathèque, les amplitudes d'ouvertures ont été revues. Ainsi, à la rentrée, la médiathèque sera ouverte tous les jours en fin de journée (sauf le lundi), le samedi matin, et certains jours en après midi.

Enfin, et puisque nous sommes à l'époque des vacances, pourquoi ne pas en profiter pour découvrir le territoire, à pieds ou en vélo. Le dossier central vous fourni quelques indications à cet égard.

Bonnes vacances à toutes et à tous

Le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	membres de la commission communication
Tirage	700 exemplaires
Impression	Imprimerie Castelbriantaise

imprimé sur papier recyclé

VIE MUNICIPALE p. 3-7



VIE CULTURELLE p. 8



SANTÉ PUBLIQUE p. 9



VIE ASSOCIATIVE p. 13



VIE PRATIQUE p. 14-18



Le frelon asiatique

VIE INTERCOMMUNALE p. 18



Les haies bocagères



Dossier

Se balader à vélo
ou à pied au pays

p.10 à 11



© Véronique Leduc

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi		16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

La mairie est fermée les samedi à compter du 8/07 jusqu'au 27/08 inclus.

Parution du prochain bulletin Le Lien N°133

Parution du prochain bulletin de **Octobre/novembre/décembre 2016** semaine du 17 Octobre 2016

Les articles pour Le Lien n° 133 sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : adjoint3.lassy@orange.fr pour le **lundi 12 septembre 2016**. **Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.**

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

Séance du conseil municipal du 29 avril 2016

• ENSEIGNEMENT.– AFFAIRES SCOLAIRES : DEVIS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA CLASSE DE DECOUVERTE DE CM2 EN SEPTEMBRE 2016

Devis pour le financement du transport scolaire dans le cadre d'une sortie de la classe de CM 2 à Santec en septembre 2016. Ces devis concernent le transport de Lassy à Santec le 5 septembre 2016 et le retour le 9 septembre 2016.

Entreprises	Montant TTC
BOURREE (La Chapelle Bouexic)	1 246.00 €
ORAIN (Messac)	1 260.00 €
LINEVIA (Guer)	1 480.00 €
TRANSDEV (Rennes)	1 590.00 €

La commission affaires scolaires réunie le 22 avril 2016 et le bureau municipal du 15 avril 2016 ont proposé de retenir l'offre de l'entreprise Bourrée pour un montant de 1 246.00 € TTC. Cette proposition a été suivie par le conseil municipal.

• ALIENATIONS.– PATRIMOINE : VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL RUE LEON PIEL

Par délibération du 12 juin 2015, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'aliénation d'un immeuble situé 3 rue Léon Piel (cadastré AB 139), considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal. Le bien a été mis en vente en juin 2015. La commune a reçu une proposition à hauteur de 80 000 € pour l'intégralité du bien. Le bureau municipal réuni le 19 mars 2016 propose de retenir cette proposition et de charger Maître Pinguet des formalités notariales.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter la proposition de 80 000 € pour l'aliénation de l'intégralité de l'immeuble situé 3 rue Léon Piel (parcelle AB 139) .

• AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC.– PATRIMOINE : MODIFICATION DU TRACE D'UN ITINERAIRE INSCRIT AU PDIPR AU LIEU DIT " LE PONT AU PRIEUR "

La législation permet au Département d'Ille-et-Vilaine de réaliser un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P .D.I.P.R.) pour protéger et aménager les sentiers de randonnée. Selon l'article L 361-1 du Code de l'environnement, le Conseil municipal doit délibérer pour avis sur l'établissement par le Département d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ceux-ci peuvent comprendre notamment des voies publiques, des sentiers faisant partie de propriétés privées qui feront l'objet de conventions avec leurs propriétaires, des voies communales ou des chemins ruraux.

Cette délibération comporte l'engagement par la commune d'affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés. L'inscription définitive de sentiers traversant les propriétés privées au PDIPR nécessitera obligatoirement la signature de convention avec la commune, le Département et le propriétaire.

La suppression d'un chemin inscrit au plan départemental ne peut dès lors intervenir que sur décision expresse du Conseil municipal qui doit avoir proposé au Département un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée. Concernant le réseau de sentiers d'intérêt départemental (GR-GRP- Equibreizh), le Département assure les aménagements et l'entretien courant des linéaires concernés. Les associations partenaires du Département en assurent le balisage.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt local (boucles pédestres et équestres créées à l'initiative des collectivités locales), l'aménagement et l'entretien courant ainsi que le balisage relèvent de la compétence des collectivités locales.

Par courrier du 11 avril 2016, le Conseil Général a sollicité la commune pour un projet de modification du PDIPR au lieu-dit « Le Pont au Prieur ». Cette amélioration a pour but d'éviter la RD 38 en apportant davantage de confort et de sécurité aux randonneurs. Le Conseil Municipal, donne un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire la modification de l'itinéraire figurant en annexe (à usage pédestre pour le circuit de Promenade et de Randonnée relevant du réseau local et à usage équestre pour le circuit Equibreizh relevant du réseau départemental) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et s'engage à affecter le chemin rural concerné au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ce chemin ainsi affecté sans avoir proposé au Département d'Ille-et-Vilaine un itinéraire de substitution de caractéristiques semblables avant sa suppression.

LA VIE MUNICIPALE

• ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS.– URBANISME : AVENANT A LA CONVENTION ADS AVEC LE PAYS DES VALLONS DE VILAINE

Par délibération du 27 mars 2015, le Conseil Municipal avait validé le recours au service Application du Droit des Sols porté par le syndicat mixte du Pays des Vallons de Vilaine, suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction du droit des sols à compter du 1er juillet 2015. Afin de gagner en efficacité, particulièrement en matière de délais, le Pays des Vallons de Vilaine a procédé au recrutement d'un 4ème agent instructeur.

Ce recalibrage dans l'instruction du Droit des sols au niveau du Pays des Vallons de Vilaine a un coût qui nécessite un ajustement des tarifs comme suit à compter du 1er avril 2016 :

- Permis de construire : 150 €
- Permis d'aménager : 180 €
- Permis de démolir : 120 €
- Déclaration préalable : 105 €
- Certificat d'urbanisme : 60 €

Le bureau municipal réuni le 15 avril 2016 a émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant présenté.

Le conseil municipal a décidé de valider la nouvelle grille tarifaire telle que présentée ci-dessus.

• DECISIONS BUDGETAIRES.– FINANCES : FACTURATION DES REPAS A LA COMMUNE DE BOVEL

La commune de Bovel demande à pouvoir bénéficier du service de restauration scolaire à compter de septembre 2016. Le nombre moyen de repas servi par jour à Bovel (hormis le mercredi) est de 70, soit une production totale de 420 repas par jour en y englobant Lassy et Baulon.

Une commission composée de M Rivière, secrétaire général, M Rabin chef cuisinier et M Noël adjoint aux finances s'est constituée afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

Après avoir fait le point sur les dépenses supplémentaires (changement du véhicule, augmentation des besoins en gasoil, besoins en personnel...) et s'être déplacée à BOVEL pour évaluer les besoins en matériel, la commission a estimé que la facturation des repas à la commune de BOVEL pouvait se faire aux mêmes conditions que pour la commune de BAULON (prix de vente à 3.30 €aux communes). Une convention a été envoyée à BOVEL pour entériner cet accord. Nous attendons le retour de la convention. BOVEL doit s'équiper en caissons de transport et en armoire chauffe plats. De plus la commune de BOVEL s'engage à faire payer aux familles la somme de 3.70 € par repas afin de respecter une égalité de tarif sur les 3 communes.

La commission Finances réunie le 26 avril 2016 et le bureau municipal du 2 avril 2016 ont émis un avis favorable à la demande de la commune de Bovel.

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter la demande de Bovel d'intégrer le service de restauration proposé par la commune de Lassy, avec un prix de vente du repas fixé à 3,30 €.

Séance du Conseil municipal du 27 mai 2016

• INTERCOMMUNALITE.– ADHESION AU SIGEP DE GUER POUR LES SEANCES DE PISCINE

Le personnel enseignant rencontre des problèmes avec la piscine de Bain (séances annulées sans prévenir) et souhaite se rapprocher de la piscine de Guer qui présente de meilleures conditions d'accès en terme de temps de trajet.

Après contact pris avec la piscine de Guer, il apparaît que des créneaux horaires pourraient se libérer l'an prochain.

Le bureau municipal réuni le 15 avril a émis un avis favorable à la demande de l'école, la commune prenant en charge les frais de transport vers la piscine de Guer et l'école intégrant les dépenses inhérentes à la piscine (adhésion + droit d'entrée par séance), dans le cadre de l'enveloppe annuelle attribuée par la commune (95.11 €/ élèves pour l'année scolaire 2015/2016).

Sur le plan financier, le coût du trajet en car devrait être inférieur au coût actuel (105 € contre 110 € actuellement). Il est proposé que la commune adhère au SIGEP de Guer, afin d'organiser les cours de natation de l'école publique de cette manière à compter de l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine de GUER pour l'année scolaire 2016/2017

• AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.– ADOPTION DE L'ADAP

Il s'agit de mettre en conformité les établissements recevant du public avec la réglementation en vigueur, afin de les rendre accessibles à tous.

Afin d'effectuer un diagnostic des établissements communaux, un groupe de travail composé de Gérard Legeay, François Le Merlus, Pierrick Persais et Erwan Rivière a été constitué.

Sur la base de ce diagnostic, le groupe de travail a émis des propositions de travaux de mise aux normes qui ont été étudiées lors de la commission Travaux du 21 avril 2016 puis par le bureau municipal du 13 mai 2016.

Par ailleurs, deux membres du collectif Handicap 35 ont effectué une visite conseil dans différents bâtiments communaux le 2 mai 2016.

Un agenda de travaux de mise aux normes est retenu et est disponible à la mairie.

LA VIE MUNICIPALE

• 16-40-ACQUISITIONS.– ACQUISITION DE LA PARCELLE ZA 672

La commune de Lassy est intéressée, afin de constituer des réserves foncières proches du centre bourg, pour acquérir la parcelle ZA 672, d'une contenance de 5 526 m², située en sortie de bourg en direction de Goven. La parcelle est située en zone naturelle protégée.

Le propriétaire a fait part de son accord à la conclusion de cette vente au prix de 3 850 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Le bureau municipal réuni le 19 mars 2016 a émis un avis favorable à l'acquisition de la parcelle ZA 672. Cette acquisition foncière sera portée sur le budget principal 2016.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'acquisition de la parcelle ZA 672 pour un montant de 3 850 €.

• CULTURE.– MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FÊTES

Ces modifications concernent notamment :

– acceptation des options durant 2 semaines. Au-delà, la salle est remise en location – location sur un week end entier et non plus samedi et/ou dimanche

– suppression du forfait de 25 € pour la prise des clefs le vendredi soir. Les clefs seront remises le vendredi à l'issue de l'état des lieux et le tarif de la location sera augmenté de 20 €

– matérialisation d'un emplacement pour le barbecue

– pas de location, ni d'utilisation de la salle des fêtes le vendredi (hormis des manifestations communales)

– remplacement des barillettes en cas de perte des clefs par le locataire

Ces modifications entreront en vigueur pour toute demande de location de la salle des fêtes effectuée en mairie à compter du 1^{er} juin 2016.

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2016

• DECISIONS BUDGETAIRES.– FINANCES : TARIFS COMMUNAUX

Tarifs de l'assainissement collectif :

Le bureau municipal du 4 juin 2016 et la commission Finances du 24 juin 2016 proposent, au vu du déficit récurrent du budget assainissement malgré les mesures d'amélioration financière déjà prises, de fixer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 : – part fixe : 80 € – part variable : 2.50 € / m³

Les raisons d'une hausse de la redevance de l'assainissement collectif :

La gestion des eaux usées se fait dans un budget dit « autonome », c'est-à-dire que ce budget doit s'autogérer (les recettes doivent couvrir les dépenses).

A LASSY, la décision de construire une station d'épuration a été prise en 2005 (délibération d'attribution de marché conseil municipal du 27 octobre 2005). Cette décision était, au regard du projet d'urbanisme (ZAC zone d'aménagement concertée), nécessaire. Cependant l'aménageur de la ZAC n'a pas pu concrétiser ce projet et il a fallu donner en 2010 un nouvel élan au développement de l'urbanisme sur la commune. Ce qui a retardé les premières constructions d'environ 5 ans. Par conséquent, la commune possède un équipement surdimensionné par rapport au nombre de foyers raccordés.

La législation, nous impose d'équilibrer ce budget par les recettes liées aux taxes de raccordement et à la redevance d'assainissement.

Avant de prendre la décision d'augmenter la part fixe et la part variable, la municipalité s'est employée à faire baisser les charges d'exploitation de la station :

- Passage en régie (la commune ne délègue plus l'exploitation de la station)

- Renégociation de l'emprunt (renégociation du taux et allongement de l'échéancier)

Toutefois ces mesures ne suffisent pas à équilibrer le budget.

*Augmenter la redevance assainissement est **une décision difficile à prendre mais elle est responsable et indispensable**. Si la municipalité ne prenait pas ces responsabilités, ce serait les services de l'Etat qui s'en chargeraient et la hausse pourrait être plus brutale.*

• SUBVENTIONS.– FINANCES : RECETTES DES AMENDES DE POLICE

Par délibération du 22 janvier 2016, le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Général pour obtenir une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police, pour des aménagements de sécurité rue de la Mairie devant l'école et rue Pierre Marie Josse.

Au cours de sa réunion du 26 mai 2016, la commission permanente du Conseil Général a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant.

La commune de Lassy figure parmi les bénéficiaires pour un montant de 5 100 €.

Afin que l'octroi de cette subvention soit définitive, il est demandé à la commune de délibérer pour accepter la somme proposée

LA VIE MUNICIPALE

et s'engager à réaliser les travaux prévus dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter la subvention de 5 100 € du Conseil Général au titre des amendes de police.

ENSEIGNEMENT.- AFFAIRES SCOLAIRES : DEMANDE DE MOBILIERS A L'ECOLE CAMILLE CLAUDEL

Par courrier du 20 mai 2016, l'équipe pédagogique de l'école Camille Claudel a sollicité la commune pour renouveler le mobilier de la salle commune équipée d'un TBI.

La classe commune est utilisée notamment pour des décroisements, avec du mobilier vieillissant et inadapté.

Le devis effectué chez Manutan Collectivités comprend l'acquisition de 3 tables de réunion et de 30 chaises taille 6, pour un montant de 1 415.79 € HT, soit 1 698.95 € TTC.

Le bureau municipal réuni le 4 juin 2016 et la commission Finances réunie le 24 juin 2016 ont émis un avis favorable à l'acquisition de ces mobiliers.

Le Conseil Municipal décide de donner son accord à l'acquisition du mobilier demandé pour un montant de 1 698.95 €.

ACQUISITIONS.- PATRIMOINE : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZI 8

La commune de Lassy est intéressée, afin de constituer des réserves foncières, pour acquérir la parcelle ZI 8, d'une contenance de 3 630 m², située face à l'entrée du terrain de football, rue de la Chevardière. La parcelle est située en zone N naturelle, sous secteur NL, destiné à recevoir des équipements d'infrastructures et de superstructures à vocation sportive.

Le légataire de la propriétaire a fait part de son accord à la conclusion de cette vente au prix de 2 500 €, les frais de notaire (estimés à 354 € TTC) étant à la charge de la commune.

Le bureau municipal réuni le 4 juin 2016 a émis un avis favorable à l'acquisition de la parcelle ZI 8.

Cette acquisition foncière sera portée sur le budget principal 2016.

Le Conseil Municipal décide de donner son accord à l'acquisition de la parcelle ZI 8 pour un montant de 2 500 €.

• AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.- PATRIMOINE : CREATION D'UN CITY STADE SUR L'ACTUEL PLATEAU SCOLAIRE

Monsieur Franck NOËL, 1er Adjoint en charge des finances, a présenté le projet de city stade qui sera implanté sur l'actuel plateau scolaire derrière la salle des fêtes.

Le city stade, de dimensions 24 m x 12 m comprend notamment 2 frontons multisports (football, handball, basketball) et 1 paire de poteaux multisports (volley, tennis, badminton).

Ce projet d'investissement a été inscrit au budget primitif pour un montant de 30 000 € TTC.

Plusieurs devis ont été demandés auprès de différents fournisseurs, pour des montants compris entre 22 841.30 € HT et 33 200 € HT.

Après étude techniques et financières des différents devis, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société Sport Nature pour un montant de 23 285.30 € HT, soit 27 942.36 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société Sport Nature pour un montant de 23 285.30 € HT.

ÉTAT CIVIL

• Mariages :

11 juin 2016 Monsieur Gaël LEMAUX
Madame Elodie HOUGET

11 juin 2016 Monsieur Erwan COUGOULAT
Madame Caroline RIEFFEL

18 juin 2016 Monsieur Frédéric DOURDAIN
Madame Carole CHERHAL



• Avis de naissances : 7

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile

• Décès : aucun



LA VIE MUNICIPALE

« BIENTÔT 16 ANS ? PENSER AU RECENSEMENT !

Tous les jeunes français et françaises sont tenus de se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Il s'agit d'une démarche administrative personnelle et obligatoire qui permet l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales si le recensement est réalisé dans les délais. De plus, elle permet de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Deux possibilités pour se faire recenser :

Sur internet

- Créer un compte sur : <https://www.service-public.fr/>
- Numériser les documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ». Puis suivez les instructions.

En se présentant à la mairie de son domicile avec sa pièce d'identité ainsi que le livret de famille.

BIENTÔT
16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT

JDC

JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOUV.FR

« L'INSEE RÉALISE UNE ENQUÊTE EMPLOI, CHÔMAGE, INACTIVITÉ SUR UNE PARTIE DE LA COMMUNE DE LASSY.



Institut national de la statistique
et des études économiques

Cette enquête débute le 16 août et s'achève le 3 septembre 2016.

Des logements sont enquêtés, tirés au hasard. Ils seront enquêtés six trimestres consécutifs, la première et la dernière enquête par visite au domicile des enquêtés, les enquêtes intermédiaires par téléphone. La participation des enquêtés est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Une enquêtrice prendra contact avec les enquêtés. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques ; la loi en fait la plus stricte obligation. »

LA VIE CULTURELLE

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Vous avez tous (ou presque) pu découvrir votre nouvel espace intergénérationnel et votre médiathèque flambant neuve. Cet espace mérite de vivre avec vous et grâce à vous. L'équipe de la médiathèque vous invite à la rejoindre et à augmenter les forces bénévoles : permanences et accueil du public, équipement des livres, encadre-

ment des animations, réflexion sur les acquisitions, partage de vos savoir-faire... C'est avec plaisir que nous accueillerons les bonnes volontés dès la rentrée. Rendez-vous au forum des associations qui se tiendra début septembre. A très bientôt, passez un bel été !
L'équipe de la médiathèque

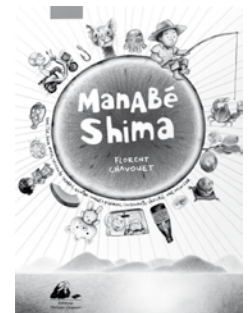


PARTICIPER
à un projet collectif,
CRÉER des liens avec les autres,
DONNER DU SENS à sa vie, OFFRIR
ses compétences, TRANSMETTRE
une passion, AGIR pour une cause,
et simplement ÊTRE UTILE,
DÉFENDRE ses opinions,
DÉCOUVRIR,
AIDER
...

LE JAPON

Le Japon est tellement une île qu'il est un archipel. Dans le catalogue japonais, on trouve des îles industrielles, des îles artificielles, des îles sacrées, des îles musées, des îles formol, des îles atoll, des îles balnéaires, des îles bleu-vert, des îles sauvages, des îles sans âge, des îles connues, Shikoku, et mêmes des îles où l'on pêche et l'on boit. Parmi ces miettes de terre, il y a Manabé Shima, une île dont on parle peu, mais où poussent très bien les poissons. Ça tombe bien, je n'ai rien prévu cet été. Un inventaire exhaustif et désopilant sur Manabé Shima,

l'île aux soixante crabes et à peine plus d'habitants, par Florent CHAVOUET, l'auteur de Tokyo Sanpo. Bande dessinée pour adultes qui peut également trôner au rayon des documentaires. Bonne découverte de notre coup de cœur qui vous donnera certainement envie d'en savoir plus sur ce pays et pourquoi pas de le visiter...



Chantal Le Bris pour l'équipe de la médiathèque

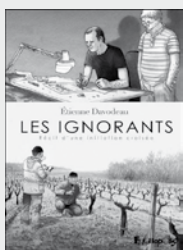
ZOOM SUR : ETIENNE DAVODEAU

Auteur de bandes dessinées pour adultes et enfants

COUP DE COEUR DE NOMBREUX LECTEURS DE VOTRE MEDIATHEQUE !!!



Etienne Davodeau est né en Anjou le 19 octobre 1965. Il entreprend des études d'arts plastiques en 1985 à Rennes, et fonde avec quelques amis, dont Joub, Jean-Luc et Fred Simon, le studio BD Psurde. Cette petite structure éditoriale leur permet de publier leurs premiers travaux. Caractéristique du style d'Etienne Davodeau : **son sens de la narration**. En 2001, il réalise Rural !. Grâce à ce véritable reportage en bande dessinée, il confirme son choix - peu fréquent en bande dessinée - **d'inscrire le monde réel au cœur de son travail**. Cette singularité ne l'enferme pas pour autant. Il s'intéresse à l'expérimentation narrative avec L'Atelier, (exercice d'improvisation totale) et à la bande dessinée pour enfants (il scénarise les aventures de Max & Zoé, dessin de Joub). À la suite de la publication de Rural !, il est promu directeur de collection au sein des Éditions Delcourt, où son travail consiste à inciter d'autres auteurs à franchir le cap du «récit du réel».



Les Ignorants n'est autre que la riche histoire d'un dessinateur de bande-dessinée: Etienne Davodeau et de son voisin, un vigneron talentueux du Maine-et-Loire: Ensemble ils construisent une BD simple et attachante matérialisée en un livre de 272 pages.

Cette BD, sortie en octobre 2011, est l'objet d'un véritable engouement dans toutes les librairies, coup de cœur de la majorité des vendeurs... Un succès dû à la simplicité du discours, du dessin et l'originalité du sujet.

L'histoire est simple : Etienne Davodeau ignorait tout du monde du vin bien qu'il habite en plein cœur de la région viticole des Côteaux du Layon. Il propose à son voisin et ami vigneron de faire une BD sur lui et le vin. Tout en s'intéressant au monde de la production viticole, il se propose de faire découvrir au vigneron le monde de la bande-dessinée. Histoire d'une initiation croisée où chacun fait preuve de pédagogie pour faire découvrir à l'autre les réalités de son métier.



Le dernier album d'Etienne Davodeau, **Les Mauvaises Gens** plonge le lecteur dans le milieu du syndicalisme ouvrier des années 50 à 80. Dans cette BD subtile, l'auteur de La Chute de Vélo ou encore de Lulu Femme nue se fait journaliste-enquêteur en revenant

sur les raisons qui ont poussé les deux personnages principaux, Marie-Jo et Maurice, ses propres parents, à faire progressivement le choix du syndicalisme et de la politisation.

Dans une BD qui se présente comme un vrai reportage, Davodeau raconte donc chronologiquement l'histoire de ces deux enfants ruraux qui ont grandi en même temps que l'arrivée des usines dans leur campagne des Mauves.

Chantal Le Bris pour l'équipe de la médiathèque



Horaires d'été - La Médiathèque de Lassy sera fermée du 16 juillet au 19 août

Réouverture le samedi 20 août D'ici là toute l'équipe vous souhaite un bel été et de belles lectures estivales !

Etat d'urgence, Vigipirate, attentat, terrorisme...

Notre pays est en état d'urgence face à la menace terroriste, et, le plan Vigipirate « vigilance » est activé. Pour mieux comprendre la situation, et, vous préparer et vous protéger face à la menace terroriste, le gouvernement a édité une plaquette « Réagir en cas d'attaque terroriste : S'échapper, Se cacher, Alerter ». Elle permet à chacun de connaître, comprendre et assimiler en amont les comportements de base à tenir en pareille situation. Elle est affichée sur chaque bâtiment public et nous vous la redonnons pour information.

Qu'est-ce que le plan VIGIPIRATE ?

Le plan Vigipirate est un dispositif permanent, de vigilance, de prévention et de protection du territoire français contre le terrorisme. Si l'on se réfère au site du gouvernement : « Le plan Vigipirate poursuit trois grands objectifs : développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de la nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste ; assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste ; et ; permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste, afin de renforcer la sécurité de tous, de faciliter l'action des forces d'intervention et d'assurer la continuité des activités d'importance vitale. »

<http://www.gouvernement.fr/risques/focus-sur-le-plan-vigipirate>

Créé en 1978, le plan VIGIPIRATE n'a été déclenché pour la première fois qu'en 1991 lors de la première guerre du Golfe. Il a été réformé et depuis le 20 février 2014, le plan Vigipirate utilise deux niveaux de vigilance comme vous pouvez le voir sur le schéma joint. Ce code d'alerte s'applique uniquement sur le territoire national. « La vigilance » correspond à la posture permanente de sécurité, et, « L'alerte attentat » s'applique « soit si des projets d'action caractérisés sont connus des services de renseignement, soit si une ou plusieurs actions terroristes ont été commises sur le territoire national. » Le dispositif VIGIPIRATE n'est pas figé. Les plans évoluent et s'adaptent aux directives du ministère de l'Intérieur.



http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/pyramide_reference.jpg

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gov.fr

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

2/ SE CACHER

- 1- Informez-vous et évacuez-vous
- 2- Choisissez la meilleure et évitez le plus d'appareils
- 3- Éloignez-vous des fenêtres, évacuez-vous au sol
- 4- SÉCHON, abritez-vous derrière un obstacle solide (meuble, pilier...)
- 5- Dans tous les cas, évitez la présence de votre téléphone

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

- 1- Localisez le danger pour vous en éloigner
- Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper
- Ne vous exposez pas
- Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

3/ ALERTE ET OÙR AUX FORCES DE L'ORDRE

- 1- Dites que vous êtes en danger, appelez le 17 ou le 112
- Ne donnez pas vos coordonnées à des personnes inconnues
- Alertez les autres personnes autour de vous

Des Balades

Des balades à vélo ou à pied

Les "Vélo Promenades"

Le Pays touristique des Portes de Bretagne développe un programme de « Vélo Promenades ». Des circuits permettent de partir à la découverte du patrimoine local et de profiter des services de proximité (aires de pique-nique, bars, restaurants, plans d'eau...). Pour les suivre, un panneau indique leur emplacement et orientation :



Nous retrouvons sur notre territoire différents itinéraires :

Boucle vélo Maure de Bretagne : durée 3h30 33 kilomètres départ de Maure de Bretagne

Boucle vélo de Lohéac : durée 3h15 33 kilomètres départ de Lohéac

Vélo promenade la Vallée de la Vilaine : durée 2h30 31 kilomètres départ de Guichen

Vous pouvez vous procurer la carte des balades citées sur :

<http://balades.bretagne35.com/actualites/nouveaute-une-carte-des-balades-et-randonnees-en-haute-bretagne>

Pour plus d'information vous pouvez consulter les sites :

<http://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr>

<http://www.bretagne35.com/brochures>

<http://balades.bretagne35.com/actualites/nouveaute-une-carte-des-balades-et-randonnees-en-haute-bretagne>



Un sentier d'interprétation pour accéder à la maison des énergies à LASSY

« Venez visiter la Maison des énergies et son sentier d'interprétation à Lassy : l'occasion pour petites et grands d'allier balade au grand air et voyage dans le monde des énergies. » Site VHBC. Selon la brochure du site :

Le sentier d'interprétation

Ce sentier pédestre d'interprétation, passant des hauteurs rocheuses de la vallée parsemées de lande aux rives ombragées du Canut, est composé de 9 stations.

Deux grands thèmes sont abordés : la production et la consommation de l'énergie en Bretagne et les énergies renouvelables.

Le point de départ du sentier se trouve sur le parking face à l'église, rue Jean Fontaine à Lassy. Parcours : 2,5 km.

A chaque station, vous retrouverez des panneaux d'information commentés par Éwi et Wimée, deux personnages fictifs fans d'énergie !

La maison des énergies

C'est l'ancien moulin du Ritoir de Lassy, en Ille-et-Vilaine, qui a été reconverti en maison des énergies. Le bâtiment, isolé de tout réseau, vit en autonomie : un bel exemple de sobriété énergétique !

Dans la salle d'exposition permanente, sont présentés : • l'Histoire de l'énergie avec les dates des découvertes et leurs applications, • les chiffres-clés des principales sources d'énergie, • le fonctionnement d'une dynamo. Des expositions temporaires relatives aux sciences en général occupent la seconde salle du musée.

Découvrir, expérimenter et se divertir !

Le sentier est en accès libre toute l'année.

La Maison des Énergies est ouverte d'avril à octobre.

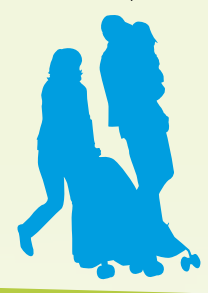
Les horaires d'été :

Juillet : Du 18 au 29/7, du lundi au vendredi, toute la journée

Août : Du 1er au 5/8 et du 16 au 19/8, toute la journée, et, du 22 au 24/8: de 14h à 17h

Pour préparer votre visite, vous pouvez consulter le site :

<http://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-85.html>



ES estivales à faire au pays

Des balades agrémentées
par les nouvelles technologies

M'Balades

Balade contée : M'Balades

Partir en famille, entre amis, à la découverte du patrimoine local. Balades pédagogiques, ludiques, empruntent d'humour, elles s'adaptent à tous les âges. Balade multimédia avec un Smartphone ou un mobile vous faites le choix de la station de départ, vous avez un parcours géo localisé avec déclenchement automatique des commentaires audios, photos, quizz...

Des parcours diversifiés :

- 32 km à vélo, « **Chemin des Gabelous** »
- 31 km à vélo « **Chemin de François le contrebandier** »
Balades sonores sur le chemin du sel et de son commerce en partant de Bain de Bretagne
- 1 km à pied avec **Mado, la poule d'eau**. Quatre étapes. 30 minutes particulièrement adapté aux familles.*
- 28 km à vélo à la recherche de **la dent de Gargantua** !
Neuf étapes pour tout savoir sur le rôle commercial de la Vilaine. 4 heures*.
- 30 km à vélo sur les traces des **travailleurs de la Vilaine avec P'Louis**. Neuf étapes*.

Ces deux dernières balades à vélo proposent une alternative avec un raccourci par le halage (14 km pour la première et 16 km pour la seconde).

*Départ de Bourg des Comptes.

Un mode d'emploi :

1- Téléchargez gratuitement l'application M'balades sur <http://apps.camimeo.com/mbalades-bretagne> sur votre smartphone ou réservez un mobile GPS gratuit au camping municipal de Bourg-des-Comptes (06 42 67 17 45, campingbourgdescomptes@gmail.com), ou, au syndicat d'initiative de Bain de Bretagne (02.99.43.98.69, si-baindebretagne@wanadoo.fr)

2- Rejoignez le site de la Courbe ou de Bain de Bretagne, lancez M'balade et choisissez votre parcours.

Et c'est parti ! Grâce à la géolocalisation et au guidage GPS, vous suivez en temps réel votre position sur la carte et les commentaires audio se déclenchent automatiquement à l'arrivée à chaque point d'étape

Pour plus d'informations :

<http://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr>

Un aperçu sonore : http://www.zenithfm.fr/vilainetourisme/M-Balades-au-Pays-des-Portes-de-Bretagne-Les-Chemins-du-sel_a7.html

Le Géocaching

La chasse au trésor peut être pratiquée dans tout le département. Aujourd'hui il y a 2 250 géocaches à proximité de Rennes. Joie d'apprendre en famille en se baladant et en s'amusant, c'est la nouvelle quête du trésor !

Le Comité Départemental du Tourisme Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine a mis en place une chasse aux trésors des temps modernes inspirée du géocaching très en vogue en France depuis une dizaine d'années. Munis d'un GPS ou d'un Smartphone, les visiteurs et les habitants du département partent à la recherche de trésors cachés dans les plus beaux lieux de la Haute Bretagne Ille-et-Vilaine. Mais ils ne sont pas seuls... Découvrez un jeu très actuel « le trésor des Korrigans »* ! Au niveau du Pays de Vallons de Vilaine, vous pouvez partir à la chasse au trésor.

Si l'on se réfère au site <http://www.paysdesvallonsdevilaine.fr/> voici quelques informations :

- Avec un GPS : géocaching et multimédia, le Pays de Vallons de Vilaine :

« Un zeste de curiosité, un GPS, une pincée de chasse au trésor... C'est parti pour une sortie géocaching ! » Un trésor est caché... A vous de le découvrir, à l'aide d'un GPS, d'indices et d'un peu de réflexion ! Les paysages du Pays des vallons de Vilaine sont propices à cette activité à la fois ludique et culturelle.

- Quels sont les sites de géocaching ?

Le Comité départemental du tourisme (CDT) Haute-Bretagne propose une série de caches sur tout le département, que vous pouvez découvrir sur le site www.tresorsdehautebretagne.fr
Trois de ces caches se trouvent sur le pays :

la Coccinelle à Messac (Thème canaux et voies vertes)
les Grées à Messac (Thème nature et randonnée)
le site de la Courbe à Bourg-des-Comptes (Thème nature et randonnée)
A proximité immédiate du pays : la Motte à Guipry (Thème nature et randonnée)

- Où louer un GPS ?

Syndicat d'initiative de Messac-Guipry

Téléphone : 02 99 34 61 60

Syndicat d'initiative de Bain de Bretagne

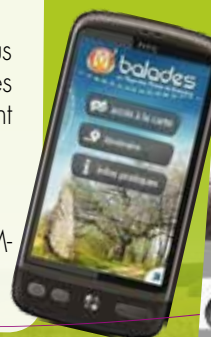
Téléphone : 02 99 43 98 69



*Korrigan <http://www.tresorsdehautebretagne.fr/>



Photo©Franck Hamon



LA VIE ÉCONOMIQUE

Fermeture estivale des commerces de LASSY



Boulangerie : le fournil du Canut

Fermeture du 15/08 au 31/08 inclus



Salon de coiffure : Sylvie coiff mixte

Sylvie reviendra de congés le 02/08 et Manuela sera en congés du 30/07 à 16h au 22/08 inclus.



Bar tabac épicerie : le Sympatic Bar

Fermeture du 22/07 au 22/08 inclus, les journaux Ouest France seront en vente à la boulangerie.



Marché de producteurs locaux : l'échoppe du Canut et place St Michel

Fermeture à compter du 08/07 ;
réouverture le 19/08

LA VIE SCOLAIRE

A LA DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE CAMILLE CLAUDEL

Comme annoncé dans le Lien N°131 page 7, Le 23 juin 2016, Mr Jean-Yves Bourdeverre, maire adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires, Erwan Rivière, secrétaire général et Peggy Micault, agent communal travaillant à l'école, ont accueilli, accompagnés de leurs parents, les futurs enfants scolarisés à l'école Camille Claudel à compter de septembre 2016. Ce temps d'échange a permis de présenter les différents services périscolaires proposés, restaurant municipal, garderie, TAP, à la quinzaine de familles présentes. Les enfants ont pu jouer avec les jeux de la garderie, s'asseoir dans la salle de restauration scolaire et ainsi s'imprégner des éléments qui feront partie de leur quotidien dans quelques semaines. Un temps convivial entre parents, enfants, élu et professionnels a conclu ce moment de découverte.





LA VIE ASSOCIATIVE

SOURIRE MALGACHE

19 rue de la Touchette – 35580 LASSY
Tél : 02 99 42 06 74 - souiremalgache@free.fr - www.souiremalgache.org

L'association Sourire Malgache a organisé son traditionnel marché solidaire le Dimanche 29 mai. Comme à chaque édition, plusieurs associations différentes sont venues présenter leurs actions et leurs projets. Il y a également eu de nombreuses animations (randonnée, spectacles de magie, musiques Irlandaises...) qui ont fait le bonheur des petits et des grands. Un grand merci à tous ceux qui sont venus nous rendre visite et soutenir notre action.

Cette opération a permis de récolter des fonds pour la construction du futur lycée au village d'Ambohitsoabe. Mais il est évident que plusieurs années de récolte de fonds seront nécessaires pour concrétiser ce projet conséquent. Alors, nous comptons sur vous pour continuer à nous soutenir.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles, nous vous invitons à assister à notre prochaine assemblée générale qui aura lieu le vendredi 9 septembre prochain à 18h. **Si ça vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec nous et nous vous communiquerons le lieu qui n'est pas encore défini à ce jour.**



VITAGYM A LASSY

La saison 2015/2016 de Vitagym à Lassy s'est achevée le mercredi 29 juin par la traditionnelle randonnée de fin de saison. Cette année 71 licenciés ont pu participer aux différents cours (3 cours par semaine pour les plus motivés, et il y en avait beaucoup). Les cours se sont déroulés avec un effectif régulier tout au long de la saison. Les 3 intervenantes, Anita, Céline et Lucie ont proposé des cours diversifiés qui ont pu satisfaire tout le monde.

La saison prochaine, Nolwen sera de retour pour assurer le cours du mardi soir. En ce qui concerne les autres cours ils seront toujours animés le mercredi par Anita à 19 h et Céline à 20 h.

Les cours de gym sont accessibles à tout le monde, à partir de 16 ans. Si vous souhaitez reprendre une activité sportive après une interruption, ou si vous êtes nouvellement arrivé(e) à Lassy, n'hésitez pas à nous contacter et venir faire un cours d'essai.

Les inscriptions pour la prochaine rentrée se feront lors du forum des associations le samedi 3 septembre.

Le certificat médical est à fournir dès l'inscription ou au plus tard dès le début des cours.

Rendez-vous au forum des associations ou lors des premiers cours (salle Joseph Legendre).

Le bureau de Vitagym

CLUB DES AJONCS DE LASSY

Club des Ajoncs
de Lassy



Manifestations de septembre 2016 à janvier 2017 :

- 1 – Club tous les 2, 4 et 5 jeudi du mois (belote, tarot, palets, marche) suivi d'un goûter et anniversaires le dernier jeudi du mois
- 2 – **40 ans du Club des Ajoncs de Lassy le samedi 15 octobre 2016**
- 3 – Concours Cantonal de belote le vendredi 4 novembre 2016
- 4 - Goûter de Noël le jeudi 15 décembre 2016
- 5 – Assemblée générale le jeudi 19 janvier 2017

Toutes les personnes désirant nous rejoindre seront les bienvenues.

FORUM des associations

SAMEDI 3 SEPTEMBRE

**Salle des Fêtes Joseph Legendre à
LASSY**

De 9h00 à 12h00

Profitez de cette occasion pour venir découvrir les activités sportives, culturelles, nature, loisir, enfance, solidarité ...qui vous sont proposées par les associations lasséennes. Seront également présentes des associations des communes voisines.

**Un pot de l'amitié sera offert à
12h30 par la municipalité**



APPEL AUX BÉNÉVOLES POUR QUE VIVE LE COMITÉ DES FÊTES



Le comité d'organisation du vide grenier, composé des associations « APE » + « Comité des fêtes » + « Sourire Malgache » + « Travaux manuels », **vous informe qu'il n'y aura pas de vide grenier à Lassy cette année, en soutien au « Comité des fêtes » qui est actuellement en veille faute de bénévoles.**

La reprise en 2017 sera possible uniquement si de nouveaux bénévoles s'investissent au « comité des fêtes ». Nous vous invitons donc à venir nombreux à leur **prochaine assemblée générale qui aura lieu le vendredi 23 septembre à 20h sous l'école.**

Nous vous rappelons également que le « comité des fêtes », c'est aussi la location de divers matériels (chapiteaux, tables, bancs...) pour les manifestations festives publiques mais aussi pour vos fêtes personnelles. Alors, **nous comptons sur vous le 23 septembre prochain** pour que cette association puisse continuer ses activités, pour le bien de tous les lasséens.



LA VIE PRATIQUE



BIO MÉNAGE À DOMICILE

- ✓ Bureaux ;
 - ✓ Vitres ;
 - ✓ Remise en état ;
 - ✓ Copropriétés ;
 - ✓ Repassage (demande d'agrément en cours)
- Nettoyage à base de produits d'entretien bio fourni par nos soins sauf cas spécifiques
Déplacements sur le secteur du Canton de Guichen et des communes alentours.
Devis sur Demande.
Contacts : Sonia : 06.28.80.43.54

SERVICES D'AIDE A LA PERSONNE, L'ADMR EST LÀ POUR VOUS



Canton de Guichen



L'ADMR vous propose :

- un réseau de **Bénévoles** à votre écoute,
- des **Professionnels** compétents et qualifiés à votre service.

ou crédit d'impôt
50%
de réduction
d'impôts*



Avec ou sans prise en charge,
l'ADMR intervient auprès de tout public.

Aide à la Personne

(aide au lever, au coucher, à la toilette,
au repas, aux courses ...)

Ménage, repassage

Garde d'enfants - Aide aux devoirs

Accompagnement - Animations

Télé-assistance (avec géolocalisation)

* selon loi de finances en vigueur.
Seul le Chèque Emploi Service Universel préfinancé est accepté.

informations au 02 99 52 19 31

L'ADMR, plus de 70 ans d'expérience

étudie vos besoins et vous aide à constituer
votre dossier de demande d'aide financière
si nécessaire :



Vous souhaitez un intervenant
à domicile pour un soutien
quotidien, de l'aide aux courses, de
l'accompagnement et des sorties, ...

+ L'ADMR est conventionnée par le Conseil
départemental (APA),
les Caisses de retraite (CARSAT, MSA, RSI...),
des Mutuelles ou Assurances.

Vous avez besoin d'être accompagnés
dans la vie de tous les jours : à domi-
cile, sur votre lieu de travail, pour
vos loisirs, pour vous occuper de vos
enfants...



+ L'ADMR est conventionnée par
le Conseil départemental (PCH, Aide Sociale)



Vous êtes confrontés à des
événements au sein de votre
famille : maladie, hospitalisation,
grossesse, naissance, séparation, ...

+ L'ADMR est conventionnée par les Caisses
d'Allocations Familiales (CAF, MSA,...)

+ Avec ou sans prise en charge, l'ADMR intervient auprès de tout public.

ADMR Canton de Guichen

36 rue de la Gare - 35890 Bourg-des-Comptes
Tél : 02 99 52 19 31 • guichen.asso@admr35.org

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- En dehors de ces horaires, une permanence téléphonique est assurée 7 jours sur 7 au 02 99 52 19 31 (transfert d'appel)



Service autorisé par le Conseil départemental et agréé par l'État



LA VIE PRATIQUE

ADS EST LÀ POUR VOUS !

Le jardin : un véritable espace de bien-être synonyme de détente et de calme, mais aussi un lieu de partage, de convivialité et de jeux, l'endroit idéal pour les barbecues entre amis et les parties de jeux en famille, pour faire la sieste et rêvasser... c'est un peu comme avoir une énième pièce à la maison. Alors quand le jardin est bien entretenu, c'est mieux et c'est plus joli.

Mais voilà, parfois, on n'a pas ou plus le temps...ou pas envie...ou plus la capacité physique de sans occuper.

ADS EST LA POUR VOUS ! L'association Action Domicile services (ADS) est une association de services à la personne et propose notamment des services de jardinage aux habitants du secteur de Guichen (Lassy, Baulon, Goven, Guignen, St Senoux, Bourg des Comptes des comptes, Laillé). Nos jardiniers traquent les mauvaises herbes, tondent votre pelouse, taillent ou plantent vos haies vous permettant ainsi de profiter de votre terrasse ou votre terrain à l'abri des regards. Ils sont également là pour nettoyer votre terrasse, vos volets et huisseries extérieures. ADS possède le matériel nécessaire pour toutes ces prestations (tracteur tondeuse, tondeuse, taille haie, débroussailluse, tronçonneuse, souffleur, motoculteur, nettoyeur haute pression, rouleau à gazon...). Nos prestations sont éligibles aux avantages fiscaux.

ADS s'occupe de tout et allège votre quotidien ! Pendant ce temps, faites une pause !

ADS,

26 rue du Commandant Charcot, 35580 Guichen

Contact : 02.99.57.39.87

ads.guichen@laposte.net



PETITS TRAVAUX À DOMICILE, JARDINAGE ET BRICOLAGE POUR LES PARTICULIERS, INSTALLATION DE MR DAHNA À LASSY

SOS-BRICOLAGE

Un Bricoleur Professionnel pour tout ce que vous ne pouvez ou n'aimez pas faire !

- Bricolage
- Jardinage
- Services

100 % Satisfaction

- Montage / Démontage de mobilier
- Petite menuiserie
- Petits travaux de peinture
- Déplacement de mobilier
- Petites réparations d'électroménager
- Petites interventions bureautique
- Accompagnement, « coup de main » au bricolage
- Petits déménagements
- Autres petits travaux.
- Nettoyages et petits services divers
- etc...

Devis Gratuit

Quelques exemples : Tondre la pelouse, Poser une tringle à rideaux, Nettoyer ou Désherber une allée, Tailler une haie, Brancher une machine à laver, Ratisser les feuilles du jardin, Déboucher une canalisation, Changer une ampoule, Changer un fusible, Remplacer un battant de toilettes, Raboter une porte, Boucher les trous d'un mur, Réparer une fissure murale, Changer une prise électrique, Monter un meuble, Fixer un élément de cuisine, Changer les poignées de porte, Poser un store, Accrocher un tableau, Effectuer une retouche de peinture, Refaire les joints au silicone d'une salle de bains, Remplacer une machine à laver, Remplacer la serrure d'une porte, Monter une étagère murale, Brancher un décodeur, un ensemble hifi et/ou vidéo, Déposer d'un miroir et pose d'un miroir neuf, Installer un détecteur de fumée, etc.....

Tous nos Clients nous recommandent

IMPORTANT: Nos interventions sont limitées à des petits travaux de bricolage et de jardinage. Elles ne peuvent relever de la qualification ou de la responsabilité d'un artisan.

www.sos-bricolage.com



Votre intervenant à côté de chez vous **SOS-BRICOLAGE**
35580 LASSY

THIERRY DANHA
thierry.danha@sos-bricolage.com

07 68 67 04 22

Entreprise Indépendante

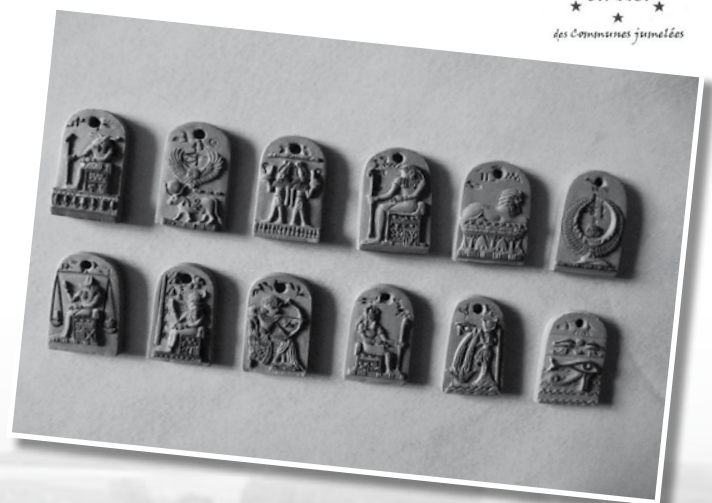
Siret 820 264 943 00011

LE CRIC ORGANISE UNE BOURSE AUX COLLECTIONS

Le CRIC (Comité des Relations Internationales des Communes jumelées) conduit depuis 1990, au profit des habitants des communes de Baulon, Bourg des Comptes, Goven, Guignen, Guichen, Laillé, Lassy et Saint-Senoux, des séjours dans les villes jumelles ou bien accueille des délégations.

Pour contribuer au financement de ces séjours et accueils, le CRIC innove et organisera **le 30 octobre 2016, à Guichen, Espace Galatée, une Bourse aux collections** Notez la date de cette première édition !

Réservation auprès du CRIC:
Annick Delahaye : 06 84 01 76 80
Irène FRANGEUL 02 99 57 33 51
2€ La Table (1.20ml)



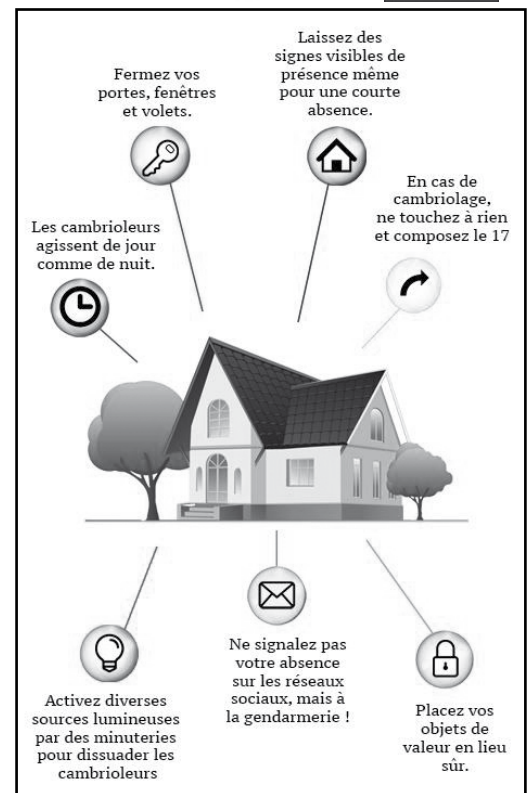
LA VIE PRATIQUE

POUR ÉVITER LES CAMBRIOLAGES, PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE



Quelques incontournables avant de partir en vacances :

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs



Pour l'opération tranquillité vacances

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de GUICHEN, votre départ en vacances. Pendant votre absence, une fois votre demande enregistrée, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/>

ASSISTANTES MATERNELLES DE LASSY

NOM	Prénom	Adresse	Téléphone
SMAÏLI	Manuella	3 Allée de la Pommeraie	02.99.42.28.52
SARTORATI	Véronique	282 La Pilais	02.99.42.04.99 06.51.52.54.45
ROQUAIS	Catherine	La Petite Olivrais	02.99.42.02.17
REICHENAUER	Ziwei	9 Rue de Brocéliande	06.82.68.66.34
POUPART	Angéline	5 Places St Martin	02.99.42.11.62
PARIS	Margareth	4 Rue Nominoë	02.23.61.10.12 06.29.57.28.52
PAIREL	Catherine	4 Allée des Chênes	02.99.42.14.78
LE PLAINE	Isabelle	Les quatres vents	02.99.42.15.08
JOSSE-VAUVEL	Laëtitiia	6 Allée des Chênes	06.74.75.51.13
GUY	Emilie	252 La Pilais	02.99.77.70.18 06.62.26.16.10
GOUGEON	Martine	La Touchette	02.99.42.02.56
FOUQUART	Cécile	Les Landes de Canut	06.25.33.76.66 02.99.22.08.48
FONTAINE	Claudine	10 Rue du Presbytère	02.99.42.14.13
ETIENNE	Yvette	La Chapiniais	02.99.42.09.18
ESNAULT	Agnès	17 Rue de la Touchette	02.99.42.04.97
DIOTEL	Claire	4 Les Landes de Canut	02.99.42.10.57 06.69.67.72.54
CLOTEAU	Sterenn	5 Allée de la Noë	02.99.34.67.52 06.69.25.25.10
MOHAMED ABDOU	Soilhat	12 rue des Hauts Thébault	02.23.30.96.84 07.68.49.50.57
CAUVIN	Sylvie	Les Landes de Canut	02.99.42.08.35
BRIAND	Karine	2 Rue Leteilie	02.99.42.04.13
BOUFFORT	Mélissa	3 Rue des Hauts Thébault	06.26.46.37.83
BAILLY	Patricia	La Chevalaye	09.72.97.24.68

LA VIE PRATIQUE

DÉCLARATION DE RUCHES DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Tous les apiculteurs (les particuliers, les groupes, les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruche, à des fins de loisir ou à des fins professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines, et d'autres produits de la ruche.) devront réaliser la déclaration annuelle obligatoire des ruches entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 décembre 2016 conformément à l'évolution de la réglementation européenne.

Démarche en ligne, une procédure simplifiée de déclaration :
www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr



DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

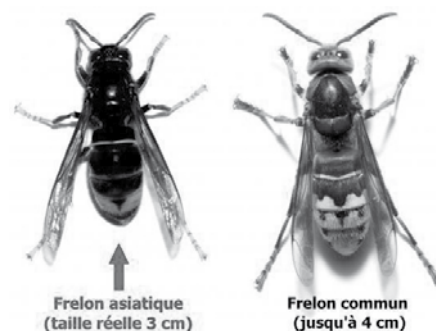
[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

RECRUESCENCE DU NOMBRE D'ATTAQUES DE FRELONS ASIATIQUES EN ILLE ET VILAINE

Le début du mois de juillet 2016 est marqué par une recrudescence du nombre d'attaques de frelons asiatiques en Ile et Vilaine, aussi bien sur les particuliers, les professionnels du Paysage et les agents de collectivités. (entre 3 et 9 piqûres simultanées sur les derniers cas signalés)

Les nids ont récemment progressé en taille, ainsi l'effectif moyen d'un nid varie actuellement de 5 à 50 individus. La taille des nids reste cependant modeste, (une quinzaine de centimètres de diamètre en moyenne), et rend donc difficile toute détection à distance. Attention, les nids peuvent se situer n'importe où. **De nombreux cas ont été traités dans des buissons à faible hauteur ainsi que dans des regards enterrés Eau/Télécom ou des armoires de compteur électriques !**

Si le frelon asiatique n'est pas naturellement agressif dans l'environnement, il peut tout de même être à l'origine d'attaques massives et dangereuses lorsque son nid est directement menacé ou simplement dérangé. Une recrudescence des signalements est attendu fin juillet au retour des premiers vacanciers, lesquels découvriront des nids déjà conséquents d'une taille comprise entre 20 et 40 centimètres.



La plupart des incidents ont lieu lors de travaux de jardinage ou de taille de haies, c'est pourquoi nous vous vous transmettons les consignes suivantes à respecter :

- ✓ Effectuer une reconnaissance préalable avant tous travaux de taille de haie ou de débroussaillage pour détecter d'éventuels va et vient anormaux de frelons .
- ✓ En cas de découverte d'un nid, ne pas tenter de le détruire seul, l'opération peut être particulièrement dangereuse à cette saison.
- ✓ En cas de piqûre(s), s'éloigner rapidement du lieu de l'attaque et stopper toute activité pendant une heure au minimum afin d'évaluer une éventuelle réaction allergique.
- ✓ Au delà de 2 piqûres, ne pas hésiter à consulter rapidement un médecin, notamment pour les personnes réputées fragiles.

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques,

Ne pas se mettre en danger,

Réaliser un périmètre de sécurité autour de celui-ci.

Contactez la Mairie au 02.99.42.03.33

Ensuite la Mairie enclenche la procédure d'intervention via une ligne téléphonique dédiée.

Après confirmation du nid de frelons asiatiques, une entreprise référencée dans la convention, est mandatée par la FGDON35. L'intervention sera alors prise en charge par Vallons de Haute Bretagne Communauté, la communauté de communes. **Si vous ne passez pas par la mairie, l'intervention de l'entreprise sera à votre charge.**



Pour plus de renseignements, aller sur le site www.fgdon35.fr

L'équipe de la FGDON35 reste à votre disposition pour tout renseignement



FGDON Ile et Vilaine, ZAC Atalante Champoux
Rue Maurice Le Lannou - CS N° 74241 - 35042 RENNES Cedex
N° SIRET 42239931300011 - CODE APE 911 A
Tel : 02 23 48 26 23 Fax : 02 23 48 26 01

LA VIE PRATIQUE

CHÈQUE-SPORT 2016/2017 : POUR BOUGER SANS SE RUINER !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter les jeunes de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre un Chèque-sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs et sportives âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, chaque année, plus de 25 000 jeunes bénéficient du Chèque-Sport et réduisent de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année encore, à compter du 1er juin, les jeunes nés en 1998, 1999, 2000 et 2001 peuvent retirer leur Chèque-sport sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport et le faire valoir auprès des clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité (cours de natation de la piscine municipale par exemple).

Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport



LA VIE INTERCOMMUNALE

CRÉER OU RESTAURER DES HAIES BOCAGÈRES

Vallons de Haute-Bretagne Communauté est porteur du nouveau programme Breizh Bocage pour la période 2015-2020. L'objectif est de créer et de restaurer le bocage avec des haies bocagères en finançant les travaux de plantation.

Toute personne volontaire (particulier, agriculteur, commune) disposant de terrains sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté est susceptible de bénéficier de financement pour la plantation de haies bocagères. Ce financement est assuré par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau et Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Pour qu'une plantation de haies puisse être éligible au financement Breizh Bocage, elle doit répondre à deux critères : Les espèces d'arbres et d'arbustes plantés doivent être indigènes (chêne, noisetier, châtaignier, érable champêtre ...)

La plantation doit être d'intérêt écologique : soit une plantation perpendiculaire à la pente, soit une plantation connectée à des haies ou boisements existants

Renseignement : Clément Bébin au 02 99 92 35 18 ou clement.bebin@vallonsdehautebretagne.fr



© Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine

© Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine

ÇA S'EST PASSÉ À LASSY

COMMÉMORATION DU 8 MAI, MR FILLY DÉCORÉ DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

Mr Jean-Baptiste Monnier, président de la section de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre précise que c'est « la plus prestigieuse décoration militaire qui récompense les soldats, les sous-officiers et aspirants et à titre exceptionnel, les généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi »

Pour Mr Philly, elle récompense un acte de bravoure réalisé en décembre 1959 en Algérie. Alors 1^{er} classe, il avait obtenu suite à cette action la valeur militaire avec étoile de bronze. C'est entouré des siens que ce 8 Mai cet honneur lui a été rendu.



LA MUSIQUE S'EST FÊTÉE À LASSY LE 11 JUIN

Malgré un temps capricieux et incertain, la fête a battu son plein de « décibels » autour du centre intergénérationnel. Une réorganisation de dernière minute, dû au temps pluvieux, a permis au directeur de Musicole Mr Jean de produire les musiciens comme prévu ! Même si la scène de musique actuelle n'a pu se faire en extérieur, elle a su répondre aux attentes du public dans la salle des fêtes Joseph Legendre. Merci à tous les musiciens qui sont venus offrir au public un moment musical diversifié. Merci à l'AMI pour l'aide technique apportée à Musicole, aux bénévoles de Lassy et agents communaux pour l'aide dans l'organisation des espaces, aux commerçants et l'APE qui ont assuré la restauration. Merci à Florian, jeune Lasséen de l'espace jeune, qui a fait preuve d'un talent artistique en réalisant l'affiche intercommunale annonçant l'événement. Encore un beau moment culturel organisé sur le territoire de VHBC, la fête intercommunale pourra l'an prochain poursuivre sa route dans une autre commune...



Forum

des
associations



SAMEDI **3** SEPTEMBRE 2016

DE 9H00 À 12H00

SALLE DES FÊTES JOSEPH LEGENDRE

À LASSY

Sports

Solidarité

Culture

Environnement

Jeunesse

loisirs

RENCONTRES ECHANGES INFORMATIONS INSCRIPTIONS

Renseignements : Accueil de la mairie de Lassy ou 02 99 42 03 33

